



**PRÉFET  
COORDONNATEUR  
DU BASSIN  
RHIN-MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**COMITÉ  
DE BASSIN**  
RHIN•MEUSE

Strasbourg, le 8 mars 2021

# DOSSIER DE PRESSE

---

**Plan de gestion des eaux  
et plan de gestion des risques  
d'inondation 2022-2027**

**Lancement de la consultation publique**

## Contacts presse

Préfecture de la région Grand Est  
Service communication  
Tél. 03.88.21.68.82  
[pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Florence CHAFFAROD  
Tél. 03.87.34.47.59  
[florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr](mailto:florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr)

# Plan de gestion des eaux et plan de gestion des risques d'inondation 2022-2027 :

## Lancement de la consultation publique

Depuis le 1<sup>er</sup> mars et pour une durée de 6 mois, le Comité de Bassin Rhin-Meuse et la préfète coordinatrice de Bassin, appellent la population à donner son avis sur les grands enjeux de l'eau et les défis à relever pour atteindre le bon état des eaux, adapter les territoires au changement climatique, enrayer la disparition de la biodiversité et réduire les risques d'inondation.

Au centre des préoccupations de cette stratégie, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), tous deux actualisés, concrétisent une ambition collective déterminante pour les années à venir (2022-2027). Les enjeux sont vitaux car les territoires Rhin-Meuse doivent s'adapter rapidement au changement climatique et enrayer son impact sur la biodiversité.



### Comment donner son avis ?

Une plateforme de concertation publique est accessible via le lien <http://consultation.eau-rhin-meuse.fr/>

En parallèle aux consultations directes, conduites auprès de différents acteurs institutionnels, tous les citoyens mais également les associations, les entreprises et les collectifs d'acteurs, sont invités à y participer en répondant directement sur le site de la consultation.

Le citoyen aura accès à l'intégralité des documents soumis à consultation. Il pourra aussi se laisser guider à partir d'une navigation qui le mènera du diagnostic ayant servi à l'actualisation des 2 stratégies de gestion de l'eau et des risques d'inondation, jusqu'aux propositions détaillées, par thèmes, avec exposé des enjeux et focus sur ce qui a été renforcé.

**En conclusion de cette prise de connaissance, chacun est invité à répondre à 5 questions avec la possibilité de faire figurer des avis libres.**

Cette consultation est aussi l'occasion de s'informer sur les enjeux de l'eau et de s'exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.



### Pourquoi une consultation ?

Cette consultation est ancrée dans la réalité locale, au plus proche des préoccupations des habitants, premiers concernés par la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et plus largement par le fonctionnement des cours d'eau, des aquifères, des zones humides...

C'est une étape indispensable à la participation et à la responsabilisation de tous.

Claude Gaillard, président du Comité de Bassin Rhin-Meuse, précise "*Le rôle premier du Comité de Bassin est de fixer la stratégie en faveur de la protection de l'eau et des milieux aquatiques et de donner*

*un avis conforme aux programmes d'actions en appui à cette stratégie. Nous avons également une responsabilité fiscale au travers du vote des taux de redevances, qui sont les recettes environnementales nécessaires au financement de notre politique. Il est donc normal d'impulser une démarche d'élaboration concertée où 150 acteurs se sont déjà mobilisés, en 18 mois, parmi lesquels des collectivités, des entreprises et des associations."*

Il ajoute : *"L'adoption du nouveau SDAGE 2022-2027 est un moment politique majeur du Comité de bassin. Les enjeux ont été affinés par rapport au précédent plan. Les ambitions 2027 sont claires : poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau, limiter l'impact du réchauffement climatique en anticipant les besoins et limiter la répercussion des coûts sur la facture finale des consommateurs. Nous comptons sur la mobilisation des habitants du bassin Rhin-Meuse pour participer à cet exercice de co-construction."*

Marc Hoeltzel, directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, complète *"Deux marqueurs essentiels ont été pris en compte lors de l'actualisation de cette stratégie: le changement climatique et la gestion quantitative de l'eau. Nous avons beaucoup appris des précédentes stratégies, depuis leur élaboration jusqu'à leur mise en œuvre. Notre expertise s'est accrue, nous avons pu appréhender de nouveaux phénomènes, impulser des changements de pratiques durables... ».*

## Les avancées impulsées par le plan de gestion des eaux 2016-2021

- La réduction des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires grâce au développement des filières à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, au développement d'une méthanisation compatible avec la préservation de l'eau et en encourageant les actions multi partenariales;
- La gestion quantitative de la ressource en eau (économie et gestion concertée);
- L'aménagement adapté aux impacts du changement climatique: favoriser l'infiltration des eaux pluviales, préserver les espaces naturels à fort intérêt naturel de l'urbanisation.

## Les ambitions pour 2027

Pour rappel, les membres du Comité de bassin Rhin-Meuse ont entériné fin 2020 les ambitions environnementales fixées à échéance 2027. Parmi celles-ci:

- Un bon état écologique pour au moins 46% des masses d'eau (tout ou partie d'un cours d'eau) soit 20 points de plus que la situation actuelle. Sur la base des projections, ce taux serait de 74% au-delà de 2039 ;
- Un bon état chimique des eaux de surface porté à 73% et 69% pour les eaux souterraines;
- Un bon état quantitatif des eaux souterraines;
- La nappe des Grès du Trias inférieur (secteur de Vittel) est aujourd'hui concernée par une nécessité d'un retour à l'équilibre : cet objectif est attendu avant 2027 ;
- La réduction/suppression des substances dangereuses : avec des exigences de résultats très fortes pour les plus gros contributeurs.

Enfin, le financement du SDAGE 2022-2027 porte sur un budget de 1,6 milliard d'euros. Les financements issus des programmes d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse ne seront pas suffisants. D'autres leviers (réglementaires, mobilisation des maîtres d'ouvrage) seront nécessaires pour garantir la pérennité des actions tout en limitant les répercussions sur le prix de l'eau payé par les habitants.

Pour sa part, le projet de plan de gestion des risques d'inondation renforce également la prise en compte de l'adaptation au changement climatique, de la fonctionnalité des milieux naturels ou le renforcement des synergies des politiques publiques.

Josiane Chevalier, préfète de la Région Grand-Est précise « *dans un contexte de changement climatique, un français sur trois est potentiellement concerné par le risque inondation, principal risque majeur compte tenu du nombre de communes concernées et du coût économique des inondations. Face aux dangers liés aux risques inondations, le risque inondation est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa propre sécurité. Le PGRI 2022-2027 est marqué par la prégnance du changement climatique, sujet transversal et d'envergure aux conséquences majeures sur toutes les politiques sectorielles de gestion de l'eau.* ».

Hervé Vanlaer, directeur de la DREAL Grand Est souligne « *la mise à jour des objectifs et dispositions du PGRI au titre du cycle 2022-2027 a été fortement articulée avec les travaux du SDAGE au travers de cinq groupes thématiques communs associant les acteurs de la gestion du risque d'inondation, dans un souci de grande cohérence et de synergie avec le SDAGE.*

*Le PGRI 2022-2027 a été bâti autour des fondamentaux suivants : non-aggravation du risque, équité territoriale, priorité donnée à la réduction des impacts des inondations sur les territoires à risques importants d'inondation (TRI), subsidiarité, prévention et correction des atteintes à l'environnement.* ».

## Les avancées impulsées par le plan de gestion des risques d'inondations 2016-2021, incitant à décloisonner les dispositifs d'action publique

- La priorité donnée au ralentissement des écoulements (en articulant les mesures naturelles et structurelles) pour ne recourir aux ouvrages de protection rapprochée qu'en dernier ressort ;
- La mise en avant des solutions fondées sur la nature et de leur articulation avec les aménagements de gestion des inondations ;
- L'incitation à réaliser des diagnostics de vulnérabilité aux inondations à différentes échelles adaptées (territoriales, sectorielles) ;
- L'accent mis sur la mise en oeuvre de la séquence "éviter-réduire-compenser" en amont des projets de gestion des risques d'inondation et au cours de leur réalisation.

## Les ambitions pour 2027

- Doter l'ensemble des bassins englobant des territoires à enjeux importants d'inondation (TRI) de structures de coordination et d'animation de la prévention des inondations ;
- Décliner prioritairement l'ensemble des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du bassin Rhin-Meuse en programmes d'actions opérationnels, en particulier sur les TRI ;
- Couvrir l'ensemble des communes en TRI, par un PPRI actualisé vis-à-vis de l'évolution des aléas, des enjeux, de la réglementation et des PGRI en vigueur ;
- Inciter l'ensemble des communes à mettre à profit les outils mis à leur disposition pour prévenir leur population et gérer la crise en cas de ruissellements et de crues rapides ; face aux dégâts importants engendrés par les inondations sur les enjeux humains ;
- Inciter les communes les plus exposées au risque d'inondation, situées en TRI, à se doter de Plans communaux de sauvegarde pour se préparer à la gestion d'une crise.



La campagne de consultation prendra fin le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Lors de ces 6 mois de consultation publique, dont 4 mois de consultation des acteurs et 2 mois de consultation internationale, toutes les remarques seront analysées.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ainsi que le plan de gestion des risques d'inondation seront adoptés début 2022 et mis en œuvre à la suite.